

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mercredi 22 février 2023

Date de la convocation: 16/02/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 8

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Daniel GINIER

Votants: 9

Secrétaire de séance:

Représentés: Ronna CHALVET

Excusés:

Absents:

Objet: Soutien aux populations victimes à la suite des séismes en Turquie et Syrie (Subvention) - DE_2023_17

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaiterait que la commune apporte son soutien aux populations victimes suites aux séismes en Turquie et Syrie.

Elle précise que cette participation se fera par l'intermédiaire du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO). Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Elle propose donc d'effectuer un versement de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
- **APPROUVE** le versement de 1 000 euros

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/02/2023
007-210701470-20230222-DE_2023_17-DE